



Crise climatique et déplacement : de l'engagement à l'action

Cette **présentation des rédactrices** donne un aperçu du contenu du numéro 69 de la Revue Migrations Forcées (RMF) et contient des liens vers les articles correspondants, ainsi qu'une liste complète des articles et de leur contenu.

Dans le dossier principal qui porte sur la **Crise climatique et le déplacement**, les auteurs analysent la manière dont les engagements politiques de haut niveau peuvent être traduits en actions concrètes afin de faire face aux impacts de la crise climatique sur la mobilité humaine.

La section des articles généraux comprend trois articles portant sur d'autres sujets : les femmes, la paix et la sécurité au cours du déplacement ; les transferts en espèces en Turquie ; et l'hébergement des demandeurs d'asile au Royaume-Uni.

Visitez le site www.fmreview.org/fr/crise-climatique pour accéder à la Présentation des rédactrices, à la revue dans son intégralité et à chacun des articles au format numérique.

Vous pouvez également vous inscrire à l'adresse : www.fmreview.org/fr/souscrivez-aux-alertes-email pour recevoir nos notifications par courrier électronique. Celles-ci vous informeront de la sortie des nouveaux numéros et des appels à articles. Tous les anciens numéros sont disponibles en ligne : www.fmreview.org/fr.

Prochains thèmes abordés :

RMF 70, juillet 2022 : Savoirs, voix et pouvoir

RMF 71, décembre 2022 :
Intégration socio-économique durable

Plus de détails sur :
www.fmreview.org/fr/aparaître

Alice Philip et Marion Couldrey
Rédactrices, Revue Migrations Forcées

fmr@qeh.ox.ac.uk • www.fmreview.org/fr
@fmreview

CRISE CLIMATIQUE ET DÉPLACEMENT : DE L'ENGAGEMENT À L'ACTION

La crise climatique touche tous les habitants de la planète, mais ses effets ne sont pas ressentis de la même manière partout dans le monde. Ceux qui vivent dans des zones de vulnérabilité naturelle en subissent déjà l'impact bien réel sur leurs vies. Les personnes qui ont une influence politique moindre et des moyens économiques réduits ne peuvent, toutefois, pas nécessairement s'adapter et se protéger contre les effets d'une crise à laquelle elles ont le moins contribué. Pour de nombreuses personnes, cette crise se traduira par des déplacements, qu'il s'agisse d'évacuations d'urgence, de réinstallations planifiées ou de migrations forcées loin des zones vulnérables.

Cette édition de la *Revue Migrations Forcées* examine la manière dont le déplacement dans le contexte de changements climatiques est abordé au niveau politique à travers les engagements pris par les gouvernements et les autres acteurs internationaux. Il est évident, cependant, que les politiques et les engagements verbaux ne suffisent pas. Il faut agir ! Les articles de ce numéro traitent de cette question cruciale sous de nombreux angles différents : de la réduction des déplacements par la réduction des risques de catastrophe aux cadres juridiques nécessaires pour faire face à cette mobilité liée au climat.

Apprendre des États qui se trouvent en première ligne

Les Fidji, avec leurs îles de faible altitude, ont été à l'avant-garde du plaidoyer et des discussions politiques concernant les déplacements liés au climat. Il est donc approprié que ce numéro débute avec un **avant-propos** de Madame l'ambassadrice, Nazhat Shameem Khan, représentante permanente des Fidji auprès des Nations unies à Genève et ancienne négociatrice en chef pour les Fidji lors de la COP23. Madame Khan appelle tous les gouvernements et parties prenantes à s'engager, sans réserve et de toute urgence, dans la **mise en œuvre des engagements communs**. Étant l'un des premiers États à avoir assisté au déplacement de certains de ses citoyens à l'intérieur de leur propre pays en raison de l'élévation du niveau de la mer, les Fidji ont beaucoup à apprendre aux autres pays qui n'ont pas encore connu de déplacements liés au climat aussi conséquents ([Khan](#)).

Le thème portant sur l'importance de tirer des enseignements des États actuellement les plus touchés par les déplacements liés au climat est omniprésent dans ce numéro. Le Sahel, où les effets combinés des conflits et des changements climatiques ont obligé les communautés nomades à modifier leurs itinéraires de transhumance en traversant des frontières de plus en plus sécurisées, fait l'objet de deux articles dans ce numéro ([Morello-Rizk](#) ; [Stavropolou-Harper](#)). Pour soutenir un mode de **résilience face aux changements climatiques** qui permette aux groupes de se déplacer à la recherche de pâturages fertiles, il faut une législation qui concilie les besoins des pasteurs nomades mobiles et ceux des résidents sédentaires. Ces politiques sont, à leur tour, élaborées dans un contexte particulier, celui d'un flux migratoire important issu de cette région en direction de l'Europe et au-delà, et des réponses politico-sécuritaires qui en résultent, adoptées par les États de la région et les États de destination qui

cherchent à limiter ce flux migratoire. L'appui des donateurs internationaux et l'action des gouvernements nationaux et locaux sont nécessaires pour permettre à ceux qui vivent dans cette région de s'adapter aux défis que posent les changements climatiques, tout en protégeant l'environnement, les droits humains et les efforts de consolidation de la paix.

La création de **partenariats** pour faire face aux impacts des changements climatiques est un thème abordé par plusieurs auteurs ([Brenn-Makela-Panizza-Amdihun-Rudari](#) ; [Amoli-Jones](#)). Dans la région de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) – qui comprend huit pays de la Corne de l'Afrique – le déplacement est déjà en cours, avec des réponses politiques variables de la part des gouvernements nationaux respectifs. En 2021, un Programme conjoint a été mis en place par l'ONU et divers partenaires afin de faciliter la **coopération régionale** afin de développer et partager des solutions innovantes visant à faire face aux déplacements dans le contexte de catastrophes. Jusqu'à présent, les travaux ont consisté à cartographier la manière dont les déplacements affectent la région et les réactions qu'ils suscitent, à établir un protocole de libre circulation pour la région (le premier au monde à mentionner spécifiquement les déplacements liés aux catastrophes) et à adopter une nouvelle approche de la modélisation des risques qui vise à offrir aux décideurs une analyse plus exhaustive de la vulnérabilité dans la région. Il est espéré que ce type de partage des connaissances et d'action conjointe interrégionale puisse servir de modèle à d'autres ([Brenn-Makela-Panizza-Amdihun-Rudari](#)). Lorsque les partenariats ne sont pas encouragés et que les agences, les gouvernements et les acteurs locaux fonctionnent de manière isolée et cloisonnée, les conséquences peuvent être extrêmement graves. Dans le cadre de leur évaluation de la réponse à la sécheresse de 2018 en Afghanistan, Amoli et Jones affirment qu'un **manque de coordination** a affecté les résultats de chaque étape de l'intervention. Les alertes précoces captées par les ONG n'ont pas été communiquées efficacement aux acteurs étatiques. À leur tour, les acteurs étatiques ont mis du temps à déclarer la sécheresse et à déclencher le plan de réponse humanitaire (HRP) qui aurait permis aux organisations internationales de réagir. Une fois l'intervention lancée, la priorité a été donnée aux besoins élémentaires immédiats sans réfléchir suffisamment à la nécessité de rechercher des **solutions durables** au-delà de la crise initiale. Sans l'implication des acteurs du développement et de la consolidation de la paix, la réponse humanitaire a exposé les personnes déplacées à l'intérieur du pays à une deuxième sécheresse quatre ans plus tard, mais cette fois avec encore moins de perspectives de pouvoir retourner chez eux ou de trouver un endroit permanent où s'installer ([Amoli-Jones](#)).

Une action fondée sur des données factuelles

La nécessité de disposer de **données fiables** est un thème commun à la plupart des numéros de RMF. Sans une collecte de données bien planifiée pour obtenir des statistiques et des informations précises, l'action ne peut pas répondre aux besoins, aux risques et aux défis réels. En **milieu urbain**, la collecte de données pose des problèmes spécifiques en raison de la nature dispersée et variée des endroits où les personnes déplacées trouvent refuge après une catastrophe. S'appuyant sur le travail de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) en Indonésie, aux Philippines et au Honduras, Herwanger et Lewis affirment qu'en raison de la complexité de la collecte de données, les divers besoins des différents segments de la population ne sont pas correctement recensés ou pris en compte par ceux qui interviennent dans les contextes urbains. Ils appellent donc à un soutien institutionnel et financier afin de recenser et de répondre en priorité aux besoins des populations déplacées dans des lieux moins visibles et moins accessibles ([Herwanger-Lewis](#)).

L'utilisation de toutes les méthodes de collecte de données et de tous les outils analytiques disponibles pour

cartographier la vulnérabilité aux risques est le sujet de l'article rédigé par un groupe de chercheurs dont les travaux portent sur les camps de réfugiés au Rwanda. Ils étudient comment le recours à un ensemble de solutions (approches « fondées sur la nature », infrastructures bâties, participation communautaire et gouvernance locale et nationale) peuvent améliorer la résilience des réfugiés face aux chocs climatiques. Le choix et la planification de l'emplacement des camps de réfugiés devraient, chaque fois que possible, tenir compte des données disponibles sur la vulnérabilité aux risques naturels et climatiques afin d'éviter des difficultés supplémentaires pour les personnes déplacées, ainsi que pour les communautés d'accueil ([Dampa-Salemi-Rappeport-Polasky-Gebreegziabher](#)).

Autre angle-mort des déplacements liés au climat, le manque de compréhension et de données concernant les **évacuations**. Cette négligence peut provenir d'une perception qui tend à considérer les évacuations comme des interventions « positives » et à court terme ; cependant, les évacuations conduisent souvent à un déplacement prolongé avec les défis et les besoins de protection qui vont de pair. Le fait de ne pas intégrer les bonnes pratiques habituellement associées aux situations de déplacement aux plans de protection des personnes évacuées lors d'une intervention gouvernementale conduit à des résultats moins satisfaisants, en particulier pour les personnes les plus vulnérables, comme les enfants ou les personnes handicapées. Des données de meilleure qualité sont essentielles pour s'assurer que les personnes évacuées – comme tous les autres migrants forcés – bénéficient d'une protection juridique et d'une assistance matérielle appropriées et adéquates ([McAdam](#)).

Prévenir et gérer les déplacements

Dans le contexte des changements climatiques, la planification des déplacements liés aux catastrophes, soudaines ou à évolution lente, est essentielle. De nombreux auteurs de ce numéro font part de leur point de vue sur les mesures à prendre pour que cette planification soit stratégique, inclusive et fondée sur des données factuelles. Les gouvernements ne traduisent pas tous de la même manière les engagements de haut niveau en actions sur le terrain. Une enquête sur les **politiques des pays de l'IGAD** en matière de déplacements dus aux catastrophes met en évidence le différent degré d'intégration de la réflexion sur les déplacements de chacun des huit États membres à ses propres stratégies de réduction des risques de catastrophe. Nombre de ces stratégies n'insistent pas suffisamment sur la question des personnes déplacées, leur protection et leurs droits, notamment en ce qui concerne les déplacements transfrontaliers. Les décideurs politiques et les responsables gouvernementaux doivent consulter les directives sur les déplacements liés aux catastrophes formulées dans *Des paroles aux actes* de manière à s'informer et s'assurer de mieux intégrer les risques de déplacement et la protection des populations déplacées dans leurs plans d'action ([Nyandiko](#)).

Les plans doivent également et tout particulièrement mentionner les **personnes handicapées**, qui sont affectées de manière disproportionnée par les déplacements. En signant le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, les 189 États signataires se sont engagés à inclure les personnes handicapées afin qu'elles puissent jouer un rôle de premier plan dans l'évaluation, la conception et la mise en œuvre des mesures de RRC, y compris celles liées au déplacement. Si les progrès sont globalement lents, il existe des signes d'espoir. Les exemples du Bangladesh et des Philippines montrent que les efforts de planification et de mise en application peuvent être inclusifs à condition de disposer de volonté politique et de ressources ([Uzair-Yasukawa-Bari](#)). Cependant, de nombreux États ne prévoient toujours pas de véritable participation et direction des personnes handicapées dans la planification des catastrophes. Cette situation doit changer.

L'action est souvent limitée par le manque de ressources, en particulier lors de catastrophes soudaines. Le **financement basé sur les prévisions** (FbF) vise à garantir la mise en œuvre de mesures préventives et la prise en compte d'indicateurs d'alerte précoce en temps utile, c'est-à-dire avant tout déplacement. Sur la base de prévisions scientifiques et d'une analyse des risques, le FbF débloque automatiquement des fonds lorsqu'un seuil de prévision spécifique est atteint. Par exemple, lorsque les prévisions ont montré que les éleveurs mongols risquaient d'être confrontés à un hiver particulièrement rigoureux, des fonds ont été débloqués pour des kits de nutrition animale et des transferts inconditionnels en espèces. Ce concept de financement d'une « action anticipée » pourrait réduire de manière significative l'impact d'une catastrophe et, par conséquent, le niveau de déplacement qui s'ensuit ([Thalheimer-Jemba-Simperingham](#)).

Réinstallation – planifiée et non planifiée

Dans certains cas, la **réinstallation planifiée** – le déplacement permanent de communautés entières dans des lieux de destination hors de danger – est considérée comme la meilleure option. Ce processus qui consiste à déraciner et réinstaller des personnes loin de leurs terres n'a rien de simple et l'émergence de bonnes pratiques dans ce domaine se poursuit en vue d'améliorer les réinstallations futures. Plusieurs auteurs dans ce numéro s'interrogent sur la meilleure façon d'entreprendre des réinstallations ([Bower-Weerasinghe-Mokhnacheva](#) ; [Moore](#) ; [Harrington-Abrams](#)). Un récent **exercice de cartographie** a permis de recenser 400 projets de réinstallation et donné le jour à une base de données accessible au public, à plusieurs rapports et à de nombreuses études de cas. Il en ressort notamment que les réinstallations ne sont pas toujours de simples transferts d'un site à un autre, mais que certains cas impliquent plusieurs sites, que ce soit sur le lieu d'origine, le lieu de destination ou sur les deux. Les auteurs soulignent la nécessité de continuer à tirer des enseignements de chaque nouveau cas de réinstallation, et de formuler des observations plus générales en considérant l'ensemble des données recueillies afin de garantir l'élaboration de politiques et de pratiques efficaces et fondées sur des données factuelles ([Bower-Weerasinghe-Mokhnacheva](#)).

Les **Fidji** ont élaboré deux importantes séries de lignes directrices pour orienter leur politique en matière de réinstallation et sa mise en œuvre pratique – sur les réinstallations planifiées (2018) et sur le déplacement dans le contexte des changements climatiques et des catastrophes (2019) – qui sont toutes deux conçues comme des « documents évolutifs » pouvant être mis à jour au fur et à mesure que se développent les bonnes pratiques. D'autres États pourront s'inspirer de l'expérience des Fidji et de leur manière innovante d'incorporer les lois, les normes et les principes existants dans ces lignes directrices pour faire face à cette nouvelle problématique. Le financement, la disponibilité de sites de destination appropriés et la participation active des communautés sont autant d'éléments clés pour assurer la pérennité et la durabilité des solutions ([Moore](#)). Les décisions relatives à la **gouvernance de l'adaptation** appartiennent à un réseau complexe d'influences et d'acteurs internationaux et nationaux. Il est essentiel que les comptes rendus sur l'adaptation soient rédigés avec transparence de manière à **engager la responsabilité** des gouvernements **devant les** organes compétents des Nations unies. Des mécanismes de reddition de comptes insuffisants peuvent conduire à des prises de décision médiocres et à des résultats négatifs, y compris à un manque d'implication des communautés ([Harrington-Abrams](#)).

Perspectives juridiques et politiques

Que la crise climatique risque de devenir un facteur de déplacement de plus en plus important au cours des prochaines décennies est un fait de plus en plus largement reconnu. Les lois et les cadres politiques internationaux, nationaux et

locaux sont adaptés à des vitesses variables et accordent des différents niveaux de droits aux personnes fuyant les impacts des changements climatiques. Le HCR expose son point de vue sur les **options de protection internationale** dans le contexte des déplacements transfrontaliers. Il est nécessaire d'approfondir la recherche, ainsi que le dialogue et la coordination au niveau international afin de développer des cadres juridiques qui apportent des éclaircissements sur cet aspect du droit des réfugiés. Cela doit, cependant, s'effectuer dans le contexte plus large de la mobilité humaine, et en particulier dans un contexte où les préoccupations sécuritaires dominent de plus en plus dans de nombreuses régions ([Garlick-Michal](#)).

La **gestion des risques de catastrophe** doit tenir compte des **cadres juridiques** préexistants qui régissent à la fois l'immigration régulière et les déplacements forcés (internes et transfrontaliers) afin d'éviter la confusion causée par des politiques incompatibles, surtout en temps de crise. Aux Amériques, il existe des exemples de coopération bilatérale robuste visant à garantir l'assistance mutuelle après une catastrophe et la gestion conjointe des migrations transfrontalières, c'est le cas entre la Colombie et l'Équateur, l'Équateur et le Pérou, et le Costa Rica et le Panama, par exemple ([Cantor](#)).

En Afrique et en Amérique latine, selon les cadres juridiques actuels, les personnes qui sont contraintes de fuir au-delà des frontières dans le contexte de changements climatiques et de catastrophes peuvent être classées comme réfugiés si la situation est considérée comme ayant **gravement perturbé l'ordre public**. Toutefois, davantage d'orientations concrètes sont nécessaires, notamment des indicateurs et des études de cas, pour permettre aux États, aux professionnels du droit et aux autres décideurs de déterminer si l'ordre public a bien été perturbé ([Hansen-Lohrey](#)). En Asie et dans le Pacifique, toute une variété de réponses législatives et politiques sont apparues et certains États – dont le Bangladesh et Vanuatu – ont adopté une **approche fondée sur les droits humains**. En général, cependant, les États ont plutôt tendance à traiter le déplacement de manière ad hoc, en ne faisant qu'occasionnellement référence aux droits humains. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une condition préalable pour faire face au déplacement dans le contexte des changements climatiques, l'intégration d'une réflexion sur les droits humains peut contribuer à identifier des lacunes en matière de protection et favoriser la participation des communautés lors de la prise de décision ([Scott](#)).

La plupart des États se sont engagés à entreprendre et à soutenir l'adaptation dans le cadre de l'Accord de Paris. Dans son préambule, l'**Accord de Paris** stipule que « les Parties devraient respecter, promouvoir et prendre en considération leurs obligations respectives concernant les droits de l'Homme lorsqu'ils interviennent pour faire face aux changements climatiques ». Afin de satisfaire aux obligations en matière d'adaptation et de garantir la protection des droits humains, les États peuvent être amenés à prendre des mesures anticipées pour prévenir les déplacements ou donner aux communautés vulnérables les moyens de s'engager dans une **mobilité d'adaptation** ([Nishimura](#)). La Commission des droits humains des Philippines, mandatée par le pouvoir législatif philippin pour enquêter sur les **violations des droits humains** commises à l'encontre des franges marginalisées et vulnérables de la société, a mené des enquêtes nationales pour étudier les effets des changements climatiques sur les droits humains. Elle en a conclu que les personnes affectées par les changements climatiques étaient plus vulnérables aux violations des droits humains. Bien que la Commission n'ait aucun pouvoir légal pour imposer des changements, ses enquêtes ont révélé au grand jour les lacunes de la politique gouvernementale et sont utilisées pour plaider en faveur d'une actualisation des lois de manière à ce qu'elles reflètent les aspects touchant aux droits humains de la vulnérabilité climatique ([Bermudez-Damary](#)).

Les accords de libre circulation ont surtout été développés en tant qu'instruments économiques ; pourtant, ils présentent des opportunités pour ceux qui se déplacent dans le contexte des catastrophes et des changements climatiques. Plusieurs initiatives ont vu le jour en Afrique, notamment le **protocole de libre circulation de l'IGAD**. Toutefois, étant principalement axés sur l'économie, souvent, ces accords n'accordent pas suffisamment d'attention à la vulnérabilité des migrants forcés et aux dispositions visant à protéger leurs droits humains ; ils laissent également aux gouvernements une marge de manœuvre considérable pour ajuster les conditions d'entrée en fonction de leurs besoins nationaux, plutôt qu'en fonction des besoins des migrants forcés venus des États voisins ([Wood](#)). Il peut arriver que les chercheurs, tout comme les décideurs, ignorent l'**influence de la politique**, et plus particulièrement, le rôle des gouvernements nationaux, dans la création des conditions qui conduisent au déplacement. Au Yémen comme au Darfour, les gouvernements ont beaucoup influencé et exacerbé les conflits résultant de la pénurie d'eau et de terres fertiles pour l'agriculture, en permettant aux élites de s'emparer des ressources. Cette attention portée aux facteurs politiques est essentielle pour développer des interventions et des programmes plus efficaces, qui devraient inclure des stratégies de résilience climatique « indirectes », telles que le renforcement de la résolution des conflits afin de désamorcer les tensions qui résultent de la compétition pour les ressources naturelles dans les régions affectées par le climat ([Furlow](#)).

Appel à l'action

L'espoir qui sous-tend ce numéro de RMF est que les engagements pris par les États et les acteurs internationaux se traduisent par des actions concrètes qui reflètent véritablement l'urgence de la crise climatique. Le **Groupe de haut niveau chargé de la question des déplacements internes**, récemment créé, s'est efforcé de définir une vision sur la manière dont de véritables solutions pour les personnes déplacées pourraient surgir des recommandations formulées dans le rapport rédigé par le Groupe en 2021. On espère désormais que le **Programme d'action** sur le déplacement interne, récemment inauguré par le Secrétaire général des Nations unies, galvanisera l'action des États et de la société civile ([Elie](#)).

Dans leur article principal, Alexandra Bilak et Walter Kälin appellent toutes les parties prenantes à prendre des mesures efficaces à grande échelle, afin d'**appliquer les cadres politiques mondiaux**. Par le biais de ces cadres, les États se sont engagés non seulement à investir dans l'amélioration de la collecte et de l'analyse des données, mais aussi à aider les personnes à rester chez elles dans la mesure du possible, à les aider à se mettre à l'abri lorsque cela est nécessaire et à les protéger si elles sont déplacées. Pour y parvenir, les gouvernements doivent intégrer le déplacement à la planification du développement national et local, les communautés exposées au risque de déplacement doivent être à l'avant-garde de la planification, le système des Nations Unies doit être mieux coordonné et éviter la concurrence entre agences, et, pour finir, des financements prévisibles et accessibles doivent être mis à disposition ([Bilak-Kaelin](#)).

Comme l'affirme Antonio Vitorino de l'OIM, « **nous devons agir de toute urgence, collectivement et de manière inclusive et ambitieuse** ». Faire face à la migration forcée causée par les effets des changements climatiques est une tâche à la fois complexe et urgente. Elle nécessitera une coordination entre ceux qui jusqu'ici, ont travaillé principalement à la gestion des risques de catastrophe et ceux qui se sont concentrés sur la migration et le déplacement forcé. Il est important de noter qu'une telle coordination doit impliquer à la fois d'écouter la voix des personnes et des États les plus vulnérables aux changements climatiques et de rechercher des solutions durables. C'est « d'un nouveau discours commun dont nous avons besoin : un discours qui ne se laisse pas paralyser par

la peur des personnes en mouvement, mais qui reconnaisse pleinement les droits, les capacités et les contributions des personnes les plus touchées par les changements climatiques et permette la recherche de solutions efficaces offrant le choix de rester ou se déplacer ». Ce n'est que dans ces conditions qu'il sera possible de faire en sorte que la dignité humaine reste au cœur de toutes les réponses au déplacement des personnes touchées par la crise climatique ([Vitorino](#)).

ARTICLES GÉNÉRAUX

Il y a tant de sujets intéressants et importants liés à la migration forcée qu'il est impossible pour nos thèmes principaux de tous les couvrir de manière régulière. Pour remédier à ce problème, nous prévoyons, dans la mesure du possible, un espace pour des articles généraux afin de permettre aux auteurs de partager leurs connaissances et leurs idées sur un large éventail de sujets. Dans ce numéro, vous trouverez des articles sur le genre, l'hébergement des demandeurs d'asile et les transferts en espèces.

Suite à l'élaboration de l'**Indice Femmes, paix et sécurité (Women, Peace and Security Index – WPS)** par l'Institut des femmes, de la paix et de la sécurité de Georgetown et l'Institut de recherche sur la paix d'Oslo, les chercheurs ont développé une version de l'indice qui incorpore une perspective sur la migration forcée. Les résultats montrent à quel point les femmes déplacées sont moins en sécurité, tant sur le plan financier que physique, et connaissent un grand nombre de désavantages par rapport aux femmes non déplacées dans les pays qui les accueillent. Il s'est avéré également que toutes les femmes étaient désavantagées par rapport aux hommes non déplacés. Cela souligne la nature intersectionnelle de ce problème, le genre et le déplacement affectant tous deux les résultats sur le bien-être des femmes déplacées. Les auteurs suggèrent une série de pistes politiques, notamment l'amélioration du soutien apporté aux femmes victimes de violence conjugale (Intimate partner violence – IPV) et l'importance de recueillir des données ventilées par sexe ([Klugman-Kelly-Ortiz](#)).

Les **transferts en espèces** sont largement reconnus comme étant un mécanisme utile pour s'assurer que l'aide parvienne aux personnes déplacées et leur permette de faire un choix sur la manière dont ils souhaitent utiliser cet argent. Mais lorsque les fonds disponibles sont limités, comment les donateurs et les organismes d'aide doivent-ils choisir les bénéficiaires de ces programmes ? Une étude de cas sur les transferts en espèces aux Syriens déplacés en Turquie se penche sur cette question dans le détail, en examinant différents **critères de ciblage** en vue d'optimiser les améliorations du niveau de vie parmi les bénéficiaires des fonds du programme ESN (Plan d'aide sociale d'urgence) de l'UE. L'efficacité de ce type de programmes dépend de la mise en place réussie du bon modèle de ciblage et les auteurs suggèrent des enseignements qui peuvent être utiles au-delà du contexte dans lequel ils ont été tirés ([Aran-Aktakke-Colak-Baykal](#)).

Les conditions de vie dans les **centres d'hébergement pour demandeurs d'asile au Royaume-Uni** font l'objet d'un examen attentif dans un article portant sur une décision récente d'utiliser des casernes de l'armée pour héberger les demandeurs d'asile. Les rapports sur les impacts physiques et mentaux des conditions rencontrées dans ces installations remettent en question le respect des droits humains. Beaucoup de ceux qui vivent dans ces logements ont déjà vécu des événements traumatisants liés à l'incarcération et à la violence et, dans certains cas, cet environnement entraîne de nouveaux traumatismes et une détérioration de leur santé mentale. Les auteurs demandent au gouvernement d'adopter une approche plus **sensible aux traumatismes** dans la conception et la gestion des logements pour demandeurs d'asile, en veillant au respect et à l'application des droits humains ([Blair-Bolt-Hunt-Katona-O'Leary](#)).

CRISE CLIMATIQUE ET DÉPLACEMENT : DE L'ENGAGEMENT À L'ACTION

-  **Avant-propos – Protéger les personnes et la planète : de l'engagement à l'action**
Ambassadrice Nazhat Shameem Khan (Représentante permanente des Fidji auprès des Nations unies)
www.fmreview.org/fr/crise-climatique/khan
-  **Crise climatique et déplacement – de l'engagement à l'action**
Alexandra Bilak et Walter Kälin (Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC) / Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes)
www.fmreview.org/fr/crise-climatique/bilak-kaelin
-  **Un appel à l'action : une approche globale face à la mobilité humaine dans le contexte de la crise climatique**
António Vitorino (OIM)
www.fmreview.org/fr/crise-climatique/vitorino
-  **Prendre en considération les politiques du nexus climat - migration – conflit**
Rachel Furlow (Université de Georgetown)
www.fmreview.org/fr/crise-climatique/furlow
-  **Où irons-nous si ce lac s'assèche ? Une étude de cas au Sahel**
Maria Stavropoulou et Andrew Harper (HCR)
www.fmreview.org/fr/crise-climatique/stavropoulou-harper
-  **Enseignements à tirer des interventions face à la sécheresse en Afghanistan**
Shahrazad Amoli et Evan Jones (Conseil danois pour les réfugiés / Asia Displacement Solutions Platform)
www.fmreview.org/fr/crise-climatique/amoli-jones
-  **Conflits, changements climatiques et rétrécissement de l'espace de mobilité au Sahel central**
Giulio Morello et Joelle Rizk (Samuel Hall / Comité international de la Croix-Rouge)
www.fmreview.org/fr/crise-climatique/morello-rizk
-  **Développer des partenariats dans la région de l'IGAD**
Lena Brenn, Noora Mäkelä, Eleonora Panizza, Ahmed Amdihun et Roberto Rudari (Autorité intergouvernementale pour le développement / OIM / Université de Gênes)
www.fmreview.org/fr/crise-climatique/brenn-makela-panizza-amdihun-rudari
-  **Secours en cas de catastrophe et déplacement : en quête de cohérence politique**
David James Cantor (Université de Londres)
www.fmreview.org/fr/crise-climatique/cantor
-  **Pratiques prometteuses en matière d'intégration des personnes handicapées dans la recherche de solutions face au déplacement dû aux catastrophes**
Yusra Uzair, Louisa Yasukawa et Nazmul Bari (Banque mondiale / Observatoire des situations de déplacement interne / Centre for Disability in Development)
www.fmreview.org/fr/crise-climatique/uzair-yasukawa-bari
-  **The role of forecast-based financing (Disponible en anglais uniquement)**
Lisa Thalheimer, Eddie Jjemba and Ezekiel Simperingham (Princeton University / International Federation of Red Cross and Red Crescent Societies)
www.fmreview.org/climate-crisis/thalheimer-jjemba-simperingham
-  **Stratégies de déplacements et de réduction des risques liées aux catastrophes au sein de l'IGAD**
Nicodemus Nyandiko (Université des sciences et technologies Masinde Muliro)
www.fmreview.org/fr/crise-climatique/nyandiko
-  **Obligations en matière d'adaptation et mobilité adaptative**
Lauren Nishimura (Université de Melbourne)
www.fmreview.org/fr/crise-climatique/nishimura
-  **Résilience climatique au Rwanda : évaluation de la vulnérabilité face aux risques encourus par les réfugiés et les populations hôtes**
Nfamara K Dampha, Colette Salemi, Wendy Rappeport, Stephen Polasky et Amare Gebreegziabher (Banque mondiale / Université du Minnesota / HCR Rwanda)
www.fmreview.org/fr/crise-climatique/dampha-salemi-rappeport-polasky-gebreegziabher
-  **Quantifier les déplacements dans les contextes de catastrophes urbaines**
Nando Lewis et Nikki Herwanger (OIM)
www.fmreview.org/fr/crise-climatique/lewis-herwanger
-  **Mapping of planned relocation cases: a foundation for evidence-based policy and practice (Disponible en anglais uniquement)**
Erica Bower, Sanjula Weerasinghe and Daria Mokhnacheva (Stanford University/University of New South Wales / Georgetown University / Thematic specialist)
www.fmreview.org/climate-crisis/bower-weerasinghe-mokhnacheva
-  **Mettre les principes en pratique : les enseignements provenant des Fiji à propos des réinstallations planifiées**
Liam Moore (Université de Wollongong)
www.fmreview.org/fr/crise-climatique/moore
-  **Towards greater transparency and accountability in decision-making for planned relocation (Disponible en anglais uniquement)**
Rachel Harrington-Abrams (King's College London)
www.fmreview.org/climate-crisis/harringtonabrams
-  **Les évacuations : une forme de déplacement lié aux catastrophes ?**
Jane McAdam (Université de New South Wales)
www.fmreview.org/fr/crise-climatique/mcadam
-  **Mobilité humaine, droits et protection internationale : répondre à la crise climatique**
Madeline Garlick et Isabelle Michal (HCR)
www.fmreview.org/fr/crise-climatique/garlick-michal



Le rôle des accords de libre circulation en réponse à la mobilité induite par le climat

Tamara Wood (Université de New South Wales/Hertie School)

www.fmreview.org/fr/crise-climatique/wood



Internal displacement in Asia and the Pacific: a human rights-based approach to law, policy and practice (Disponible en anglais uniquement)

Matthew Scott (Raoul Wallenberg Institute of Human Rights and Humanitarian Law)

www.fmreview.org/climate-crisis/scott



Changements climatiques, une question de droits humains : le rôle des enquêtes nationales aux Philippines

Reinna S Bermudez et Tamara Ligaya J Damary (Commission des droits de l'homme des Philippines)

www.fmreview.org/fr/crise-climatique/bermudez-damary



Application du droit des réfugiés en Afrique et en Amérique latine : catastrophes, changements climatiques et ordre public

Cleo Hansen-Lohrey (Université de Tasmanie)

www.fmreview.org/fr/crise-climatique/hansenlohrey



Le Groupe de haut niveau chargé de la question des déplacements internes : une vision d'avenir sur les changements climatiques et les catastrophes ?

Jerome Elie (Conseil international des Agences Bénévoles)

www.fmreview.org/fr/crise-climatique/elie

ARTICLES GÉNÉRAUX



The Women, Peace and Security Index: a new perspective on forced displacement (Disponible en anglais uniquement)

Jeni Klugman, Jocelyn Kelly and Elena Ortiz (Brookings Institution / Harvard Humanitarian Initiative / World Bank Group)

www.fmreview.org/climate-crisis/klugman-kelly-ortiz



Cash transfers: learning from the EU programme in Turkey (Disponible en anglais et en arabe)

Meltem A Aran, Nazli Aktakke, Hazal Colak and Gokce Baykal (Development Analytics / Independent Consultant)

www.fmreview.org/climate-crisis/aran-aktakke-colak-baykal



Can the UK develop reception centres in a trauma-informed way? (Disponible en anglais uniquement)

Jennifer Blair, David Bolt, Jane Hunt, Cornelius Katona and Jill O'Leary (Helen Bamber Foundation)

www.fmreview.org/climate-crisis/blair-bolt-hunt-katona-oleary



En 2016, le cyclone Winston a laissé derrière lui une traînée de destruction et touché environ 350 000 personnes.



En couverture : Badsha Mia utilise un haut-parleur pour s'adresser aux personnes touchées par les inondations, y compris les personnes handicapées, qui ont besoin d'aide pour évacuer vers un lieu sûr. Badsha Mia, il-même en fauteuil roulant, est membre d'un comité communautaire de gestion des catastrophes dans le quartier et d'un groupe d'entraide entre personnes handicapées. Le bateau de sauvetage accessible a été construit de manière à pouvoir être utilisé au cours des opérations de recherche et de sauvetage. Gaibandha, Bangladesh. Voir article pp.32-35. CDD & CBM

La Revue Migrations Forcées (RMF) constitue un forum qui permet l'échange régulier d'expériences pratiques, d'informations et d'idées entre les universitaires, les réfugiés et les déplacés internes, et tous ceux qui travaillent avec eux. Elle est publiée en français, en anglais, en arabe et en espagnol par le Centre d'études sur les réfugiés du Département pour le développement international de l'Université d'Oxford.

Avis de non responsabilité : Les vues exprimées dans RMF ne reflètent pas nécessairement l'opinion des rédactrices, du Centre d'études sur les réfugiés ou de l'Université d'Oxford.

Droits d'auteur : RMF est une publication en libre accès (« Open Access »). Visitez www.fmreview.org/fr/droits-dauteurs.

Nous tenons à remercier les donateurs suivants qui ont tout particulièrement soutenu ce numéro : le Ministère fédéral allemand des Affaires étrangères • l'Observatoire mondial des déplacements internes, avec le soutien de l'Union européenne dans le cadre du projet Pacific Response to Disaster Displacement • l'Organisation internationale pour les migrations • la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes • Rosa Luxemburg Stiftung • le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour l'action climatique et la Division de la protection internationale du HCR.

Merci également à tous nos autres donateurs, qui sont nommés sur : www.fmreview.org/fr/donateurs/pour-donateurs

